

# Conseil municipal du 19 septembre 2014

## 1. RENTREE SCOLAIRE

Isabelle DUGELET tient à faire un point sur le bon déroulement de la rentrée scolaire à La Gresle avec l'intégration des nouveaux rythmes scolaires.

25 enfants ont été accueillis à l'école publique à la rentrée et 31 à l'école privée. Une garderie a été mise en place le mercredi matin pour les enfants du privé. Un ramassage scolaire est organisé le mercredi midi pour les enfants qui se rendent au centre de loisirs l'après midi.

Les activités périscolaires ont bien débuté avec une activité pêche, tricot, jeux et bibliothèque. La moitié des enfants est inscrite aux activités.

Isabelle DUGELET rappelle que l'accueil périscolaire a été déclaré au 1<sup>er</sup> septembre 2013 accueil de loisirs périscolaire auprès de la CAF dans le but d'obtenir des aides financières.

Avec la réforme des rythmes scolaires, ces aides avaient été gelées par la CNAF. Un recours avait alors été fait par la mairie pour justifier que la démarche de déclaration d'accueil de loisirs avait été commencée bien avant la réforme.

Ainsi, la mairie vient d'obtenir une dérogation de la CNAF qui accorde finalement la prise en charge des frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire à hauteur de 55% des dépenses.

L'association les Touchatous reçoit de la CAF la prestation de service ordinaire qui lui permet de financer les animations.

## 2. VOIRIE 2015

Pierre NOYEL explique que la commune doit procéder à la demande de subvention pour la voirie qui sera réalisée en 2015. Ainsi, il présente le devis estimatif de l'entreprise Thivent comme suit :

Désignation des voies	Devis estimatif HT en €	Montant TTC en €
Chemin chez Jacquet – Le Manet	4 026,33 €	4 831,60 €
Chemin Favier La Bas	22 028,83 €	26 434,59 €
Les Chavannes	7 279,20 €	8 735,04 €
La Neva	5 319,60 €	6 383,52 €
La Madone	25 575,00 €	30 690 €
La Madone 2 <sup>ème</sup> partie	5 110,00 €	6 132,00 €
TOTAL	69 338,96 €	83 206,75 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuvent le programme ci-dessus
- chargent le Maire de sa réalisation en fonction des possibilités financières
- chargent le Maire de solliciter l'aide du Conseil Général pour l'octroi d'une subvention

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

### **3. ACQUISITION TONDEUSE**

Isabelle DUGELET explique qu'il est nécessaire de changer la tondeuse de la commune.

Ainsi, il est proposé de vendre la tondeuse que possède la commune :

Tondeuse débroussailleuse HONDA

Prix de vente net : 1500€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte la vente du matériel cité ci-dessus au prix de 1500 € net**
- **Charge Mme le maire de la signature de tous documents liés à cette vente**

### **4. VENTE PARCELLE C1317 – RÉDACTION D'UN ACTE ADMINISTRATIF**

Mme le maire rappelle que Madame et Monsieur MURARD Laurent ont sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située derrière leur habitation.

Au vu de la nécessité de conserver une partie de la parcelle C 1317 pour la circulation des véhicules sur la commune, Mme le maire propose de faire intervenir un géomètre pour diviser la parcelle en deux afin d'en conserver une partie. La nouvelle parcelle vendue à Madame et Monsieur MURARD aura une contenance d'environ 200 m2 et sera directement accolée à leur parcelle.

Ainsi, Mme le maire propose les modalités suivantes :

- Intervention d'un géomètre pour la division de la parcelle. Frais de géomètre pris en charge par l'acheteur
- Prix de vente : 20 €/m2
- Acte signé sous la forme administrative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte la vente du terrain divisé par un géomètre provenant de la parcelle C1317 sous les conditions indiquées ci-dessus**
- **autorise le maire à rédiger l'acte administratif**
- **autorise le 1<sup>ère</sup> adjoint, Pierre NOYEL, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte administratif**

### **5. ÉLAGAGE DES HAIES**

Isabelle DUGELET rappelle que les haies doivent être taillées en bordure des chemins afin de ne pas perturber la visibilité pour les automobilistes.

Suite à plusieurs remarques de particuliers, Mme le maire propose de prendre un arrêté fixant les règles d'élagage des haies. Elle fait lecture du projet d'arrêté aux conseillers qui le valident.

Il est rappelé également que les déchets verts ne doivent pas être déposés ni sur les bordures de routes, ni sur les prés d'agriculteurs car ce peut être dangereux pour les animaux.

Pierre NOYEL rappelle que les haies doivent être taillées au 30 septembre de chaque année.

### **6. TAXES DIVERSES**

Isabelle DUGELET rappelle que le conseil municipal doit fixer plusieurs taux d'imposition chaque année.

Depuis 2012, une nouvelle taxe a été instaurée « la taxe d'aménagement » qui est due pour toute réalisation de travaux soumise à déclaration d'urbanisme.

Aucune délibération n'avait été prise par la commune instaurant alors un taux par défaut de 1%. Il est cependant possible de faire évoluer ce taux jusqu'à 5% ou plus sur justificatif.

Mme le maire rappelle que de plus en plus de dépenses sont à la charge des communes. Ainsi, elle propose de réfléchir à une éventuelle augmentation de ce taux avec éventuellement une exonération sur les abris de jardins de façon à ne pas pénaliser les habitants qui effectuent des travaux non conséquents.

En ce qui concerne les taxes d'habitation et foncière, elle souhaite que la démarche entreprise par l'ancien conseil soit poursuivie. Plutôt que de réviser les taux, il a été décidé de réévaluer les catégories des maisons pour lesquelles des travaux avaient été effectués sans déclaration.

## **7. PERMISSION DE VOIRIE – REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme le maire rappelle que l'opérateur Orange France télécom est titulaire d'un droit de passage pour les infrastructures et réseaux existants sur notre commune. Ainsi, il leur avait été donné une permission de voirie que la mairie doit aujourd'hui renouveler. Pour cela, il est proposé de renouveler cette permission de voirie par arrêté pour une durée de 15 ans.

D'autre part, cette permission de voirie donne lieu à une redevance appelée RODP (Redevance pour l'occupation du domaine public).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

### **Domaine public routier :**

- 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,94 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

### **Domaine public non routier :**

- 1 346,78 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
  - 875,41 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- que ces montants seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TPO1 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005,
  - d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,
  - de charger Madame le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

## **8. MOTION RELATIVE AU PROJET DE LGV PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON**

Mme le maire fait lecture de la motion proposée par l'association Roanne ConnecTGV relative au projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon suite aux études complémentaires et à la concertation organisée en 2012-2013. Elle propose que la commune délibère pour signer cette motion.

#### MOTION :

Suite au débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse POCL qui s'est tenu du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012, l'Etat a décidé d'engager des études complémentaires pour définir, dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs, un scénario amélioré sur la base des scénarios Ouest et Médian, dans leur variante Roanne.

Pour tous les territoires concernés, l'intérêt pour la LGV POCL perdure car les deux scénarios restant en lice répondent à la double ambition du projet qui est d'améliorer l'accessibilité des territoires du Centre de la France et de garantir une offre ferroviaire performante pour les déplacements entre le Nord et le Sud de la France et de l'Europe.

Au-delà du lobby en faveur d'un scénario, l'objectif reste d'obtenir la réalisation d'un projet d'Intérêt Général qui concernera plus de 17 millions d'habitants.

**Aujourd'hui, pour que le projet puisse aboutir, il devra impérativement remplir deux conditions : parvenir à équilibrer son exploitation et prendre le mieux en compte les enjeux environnementaux.**

Le scénario Médian satisfait parfaitement à ces deux conditions :

- **C'est celui qui parvient le mieux à équilibrer son exploitation avec :**
  - o un tracé plus court de 45 km par rapport au tracé Ouest, et un coût d'exploitation moindre
  - o qui permet un gain de temps de 10 mn par rapport à l'itinéraire actuel (1h45 vs 1h55),
  - o avec pour conséquence un million de voyageurs supplémentaires par an
  - o et donc un potentiel d'autofinancement supérieur de plus de 1 milliard d'euros par rapport au scénario Ouest, ce qui diminuerait d'autant le besoin de financement public.
- **C'est celui qui prend le mieux en compte les enjeux environnementaux et présente le moins de points durs environnementaux :**
  - o il évite notamment les zones urbanisées et les zones d'activités d'Orléans et de Bourges,
  - o il évite la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe et répond ainsi à la dimension législative européenne en matière de protection des zones sensibles.

Par ailleurs l'intérêt premier de POCL est de garder sa caractéristique de Grande Vitesse tout en irriguant les territoires.

Dans cette perspective, le tracé Médian s'inscrit en parfaite complémentarité des lignes existantes en offrant un réseau ferroviaire compétitif qui permet à POCL et aux réseaux TER de fonctionner sans être tributaires les uns des autres, et d'apporter ainsi un service de qualité à l'ensemble des usagers.

**Par conséquent, l'association Roanne ConnecTGV :**

- **se prononce en faveur du tracé médian**
- **demande à l'Etat de veiller au respect du calendrier de réalisation du projet, et pour ce faire de choisir le scénario Médian d'ici la fin de l'année 2014.**

## 9. DIVERS

- Isabelle DUGELET informe que le lycée Chervé a été sollicité pour venir étudier le fleurissement de la commune. La demande a été acceptée, des élèves de 1<sup>ère</sup> bac pro du lycée Chervé vont venir une demi-journée pour visiter la commune et prendre connaissance des principaux points à fleurir. Le compte rendu de leur projet sera remis à la commune courant mars pour effectuer les plantations. Le parc du Château fera partie d'une seconde étude pour des étudiants de BTS.
- Philippe MONCORGÉ soulève que beaucoup d'habitants se plaignent de façon récurrentes des téléphones portables qui ne captent pas suffisamment sur la commune de La Gresle. Mme le maire indique que la mairie ne peut pas résoudre ce problème mais que chaque personne concernée doit contacter son opérateur pour l'informer du problème afin de pallier à ce dysfonctionnement.
- Mme le maire informe que la communauté de communes a créé un programme d'intérêt général pour les particuliers qui souhaitent rénover leur habitation au niveau de l'isolation. Ce programme est réalisé dans le cadre de l'ANAH. Une aide est attribuée par l'ANAH, soumise aux conditions de revenus, la communauté de communes peut compléter cette aide à hauteur de 1000€. 20 dossiers de subventions sont ouverts dans l'année pour la communauté de communes. Pour tous renseignements, il faut contacter le CALPACT à Roanne.
- Mme le maire présente l'opération « Famille à énergie positive ». Cette opération menée par HELIOSE consiste à faire le pari de faire 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Cette action est à mener en équipe. Il serait intéressant qu'une équipe se monte sur la commune. Pour toutes les personnes intéressées, contacter la mairie.
- Fête des classes : merci aux organisateurs qui ont pris soin de respecter les horaires de fermeture de la buvette. Un mémento à l'usage des organisateurs de la fête des classes sera rédigé pour recentrer toutes les informations utiles et indispensables à leur transmettre avant la fête des classes. Mme le maire regrette que l'arrêté de circulation ne soit pas respecté. Les barrières permettant de fermer la route pour des raisons de sécurité étaient toujours déplacées. La fermeture de la route est donc remise en cause sauf si une solution est envisagée pour tenir les barrières fermées.
- Nathalie DESCOURS, adjoint à la vie associative et communication, fait part d'une réunion avec la commission communication. Elle est en cours de création d'un nouveau site internet pour la commune. Le bulletin est en cours de préparation pour une parution début janvier 2015. Toutes les associations qui souhaitent faire paraître un article dans le bulletin sont invitées à le transmettre à la mairie avant le 20 octobre 2015.
- Michaël VERMOREL informe que les douches de la salle polyvalente ont été réparées. Les travaux de l'école sont terminés. Les travaux sur la façade de l'église et le changement des fenêtres de la mairie et de la bibliothèque devraient commencer début octobre.
- Avec l'instauration des nouveaux rythmes scolaires, la bibliothèque a fait évoluer son organisation de façon à s'adapter à l'accueil périscolaire. Elle est toujours à la recherche de bénévoles.
- Le club de tennis souhaite relancer son activité. Une assemblée générale aura lieu le 3 octobre 2014 à la salle de l'ancienne bibliothèque.
- La traditionnelle vente de brioches aura lieu le samedi 15 novembre 2014. Tous les conseillers sont associés à cette vente organisée par le CCAS.

Fin de séance du conseil municipal à 23h30  
Prochaine séance de conseil municipal le vendredi 31 octobre 2014 à 20h30